



La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme durant la saison estivale 2025 dépasse les niveaux élevés de la saison 2023, après une saison 2024 légèrement en retrait. Tous les types d'hébergements profitent de cette hausse, les hôtels davantage que les campings. La fréquentation estivale 2025 bénéficie à la fois du retour de la clientèle résidente qui était en baisse depuis 2022, et de la présence toujours plus nombreuse de la clientèle non résidente. Le dynamisme de la fréquentation non résidente profite à tous les types d'hébergements : les touristes européens stimulent la fréquentation des campings et la clientèle extra-européenne, notamment celle des États-Unis, est plus nombreuse dans les hôtels. Les hébergements du littoral et des massifs de montagne sont plus fréquentés qu'en 2024, et l'embellie concerne également les territoires urbains. L'augmentation du chiffre d'affaires de l'hébergement traduit à la fois le dynamisme de la fréquentation et la hausse des prix dans ce secteur.

Avertissement : Dans cette étude, la saison touristique d'été, ou saison estivale, recouvre les mois de mai à août. Les données de juillet et août 2025 sont provisoires.

### Une fréquentation estivale en forte hausse en 2025

La fréquentation de la saison estivale 2025 augmente de 3,7 % par rapport à la saison 2024. La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme français enregistre une hausse de 9,1 millions de nuitées par rapport à 2024 pour s'établir à 257,8 millions de nuitées (**figure 1**). Les très bons mois de juin et juillet 2025 contrastent avec une saison estivale 2024 atypique, marquée par une reprise tardive de l'activité touristique en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques. La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme dépasse ainsi les niveaux historiques de la saison estivale 2023 (249,8 millions de nuitées).

**Figure 1 – Nuitées dans les hébergements collectifs de tourisme pendant la saison d’été depuis 2019**

Type d’hébergement	Été 2019		Été 2022		Été 2023		Été 2024		Été 2025	
	Nuitées (en millions)	Non- résidents (en %)								
Hôtels	89,6	38,0	90,3	35,6	89,0	37,8	86,6	38,0	90,4	40,3
Campings	108,0	29,9	115,5	28,1	118,9	29,3	121,0	30,2	124,9	30,0
Autres hébergements collectifs de tourisme, dont :	43,8	17,9	43,0	15,7	41,9	17,8	41,1	18,0	42,5	19,3
<i>Résidences de tourisme</i>	30,7	21,4	30,1	17,9	28,8	20,9	28,0	20,7	29,5	21,9
<b>Ensemble</b>	<b>241,4</b>	<b>30,8</b>	<b>248,8</b>	<b>28,7</b>	<b>249,8</b>	<b>30,4</b>	<b>248,6</b>	<b>30,9</b>	<b>257,8</b>	<b>31,9</b>

Notes : La saison d’été couvre les mois de mai à août. Les données 2025 sont provisoires.

Lecture : Les hôtels totalisent 90,4 millions de nuitées durant la saison d’été 2025.

Champ : France, hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

La hausse concerne tous les types d’hébergements. Avec 124,9 millions de nuitées en 2025, la fréquentation des campings reste la plus forte, et continue de croître (+3,2 %, soit 3,9 millions de nuitées de plus qu’en 2024). Les hôtels profitent davantage de l’embellie estivale, avec une hausse de 4,4 %, soit 3,8 millions de nuitées supplémentaires par rapport à la saison 2024, pour atteindre 90,4 millions de nuitées. La fréquentation des autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) est également en hausse en 2025 (+3,5 %), portée par l’augmentation du nombre de nuitées en résidence de tourisme (+5,1 % par rapport à 2024, soit 1,4 million de nuitées).

La clientèle résidente, dont la fréquentation reculait depuis 2022, est de retour dans les hébergements collectifs touristiques français en 2025. Avec 3,9 millions de nuitées supplémentaires, la fréquentation résidente augmente ainsi de 2,3 % par rapport à 2024 et contribue à près de la moitié de la progression d’ensemble.

Si la clientèle résidente reste prépondérante et représente plus des deux tiers des nuitées estivales dans les hébergements collectifs de tourisme, celle en provenance d’autres pays continue de stimuler la fréquentation touristique en 2025. Très présente depuis la fin de la crise sanitaire, la clientèle non résidente est toujours plus nombreuse : +6,8 % en 2025, soit 5,3 millions de nuitées de plus qu’en 2024.

Avec 3,6 millions de nuitées non résidentes supplémentaires, les hôtels sont les principaux bénéficiaires de cette hausse (+10,9 % par rapport à la saison 2024). La hausse de fréquentation est également très marquée dans les AHCT (+10,8 %, soit 800 000 nuitées supplémentaires). Dans une moindre mesure, les campings sont également plus attractifs pour la clientèle non résidente (+2,4 %).

### La clientèle non résidente, moteur de la fréquentation estivale en 2025

La clientèle non résidente tire à la hausse la fréquentation estivale des hôtels depuis deux ans, elle représente 40 % des nuitées hôtelières sur la saison 2025. La fréquentation des clientèles en provenance des pays voisins augmente : +7,9 % pour celle venue d’Italie, +7,4 % d’Allemagne, +7,1 % d’Espagne et +6,7 % de Belgique (**figure 2a**). La clientèle britannique demeure la clientèle européenne la plus présente dans les hôtels français avec 4,2 millions de nuitées estivales. Elle continue de venir plus nombreuse dans les hôtels français, mais à un rythme moindre en 2025.

Le dynamisme de la clientèle extra-européenne dépasse en 2025 celui de la fréquentation européenne, revenue un an plus tôt dans les hôtels français. La fréquentation de la clientèle en provenance des États-Unis augmente plus fortement que l'an dernier : +12,9 % en 2025, après +4,7 % en 2024. Avec 5,3 millions de nuitées, la clientèle américaine est ainsi la première clientèle non résidente dans les hôtels français. La clientèle asiatique est également plus présente : si les touristes en provenance de la Chine et du Japon (respectivement 740 000 et 380 000 nuitées) sont toujours plus nombreux, leur fréquentation reste de près de 40 % en deçà de leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Dans les campings, le retour de la clientèle résidente est le principal moteur de la hausse de la fréquentation estivale. La clientèle non résidente, presque exclusivement européenne, est également plus nombreuse en 2025 (**figure 2b**). Comme dans les hôtels, les touristes en provenance d'Allemagne (9,7 millions de nuitées) et de Belgique (5,1 millions de nuitées) viennent plus nombreux dans les campings, avec des fréquentations en hausse de 7,3 % et 7,0 % respectivement. Si elle reste la plus élevée avec 12,2 millions de nuitées, la fréquentation néerlandaise stagne en 2025 (-0,9 %).

Hôtels

Campings

Figure 2a – Nuitées hôtelières pendant la saison d'été par pays de provenance en 2024 et 2025

en millions

Pays de provenance	Été 2024	Été 2025
Résidents	53,8	54,0
Non-résidents, dont provenant de :	32,9	36,4
<i>États-Unis</i>	4,7	5,3
<i>Royaume-Uni</i>	4,1	4,2
<i>Allemagne</i>	3,4	3,7
<i>Belgique</i>	2,5	2,7
<i>Italie</i>	2,1	2,3
<i>Espagne</i>	2,0	2,2
<i>Pays-bas</i>	2,1	2,1
<i>Suisse</i>	1,6	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>86,6</b>	<b>90,4</b>

Notes : La saison d'été couvre les mois de mai à août. Les données 2025 sont provisoires.

Lecture : Les touristes non résidents en provenance d'Allemagne ont passé 3,7 millions de nuitées hôtelières durant la saison d'été 2025.

Champ : France, hôtels.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

## Davantage de nuitées sur le littoral et en montagne

Le littoral reste une destination touristique prisée pendant la saison estivale. Avec 104,6 millions de nuitées en 2025, tous hébergements collectifs confondus, la hausse de fréquentation y est cependant moins marquée (+2,7 %) que sur l'ensemble du territoire (**figure 3**). Les campings sont toujours le mode d'hébergement privilégié pour les séjours en bord de mer (68,5 millions de nuitées en 2025) et représentent près des deux tiers de la fréquentation totale du littoral. Après une saison 2024 décevante, le retour de la clientèle résidente, combiné à la présence plus nombreuse de touristes en provenance de l'étranger, redynamise la fréquentation estivale des campings sur le littoral. Cette hausse de la fréquentation concerne tout le littoral de France métropolitaine, mais elle est plus marquée dans les campings des façades du nord et de l'ouest que sur le pourtour méditerranéen. Les hôtels, dont l'offre d'hébergement est moins développée que celle des campings sur le littoral, restent moins prisés (20,6 millions de nuitées estivales), mais leur fréquentation est également en hausse en 2025 (+2,1 %). Avec 15,5 millions de nuitées, la fréquentation des autres hébergements collectifs stagne sur le littoral en 2025 (+0,7 %), pénalisée par une fréquentation résidente en léger retrait.

Figure 3 – Nuitées pendant la saison d'été selon les espaces touristiques

Espaces touristiques	Hôtels (en millions)	Campings (en millions)	AHCT <sup>1</sup> (en millions)	Ensemble (en millions)	Part des non-résidents (en %)
<b>Été 2024</b>					
Littoral	20,1	66,3	15,4	<b>101,9</b>	32,2
Massifs de montagne (hors littoral)	11,8	21,8	9,9	<b>43,5</b>	28,4
Hors littoral et montagne	54,7	32,8	15,8	<b>103,2</b>	42,1
<b>Ensemble</b>	<b>86,6</b>	<b>121,0</b>	<b>41,1</b>	<b>248,6</b>	<b>38,0</b>
<b>Été 2025</b>					
Littoral	20,6	68,5	15,5	<b>104,6</b>	33,7
Massifs de montagne (hors littoral)	12,0	22,6	10,0	<b>44,6</b>	29,8
Hors littoral et montagne	57,9	33,7	17,0	<b>108,6</b>	44,8
<b>Ensemble</b>	<b>90,4</b>	<b>124,9</b>	<b>42,5</b>	<b>257,8</b>	<b>40,3</b>

1. AHCT : autres hébergements collectifs de tourisme.

Notes : La saison d'été couvre les mois de mai à août. Les données 2025 sont provisoires.

Lecture : Les hôtels du littoral totalisent 20,6 millions de nuitées durant la saison d'été 2025.

Champ : France, hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

La fréquentation estivale des massifs de montagne est elle aussi plus élevée et représente 44,6 millions de nuitées en 2025 (+2,5 % par rapport à la saison 2024). Dans les campings (22,6 millions de nuitées) comme dans les hôtels (12,0 millions de nuitées), les séjours en montagne profitent d'une clientèle non résidente toujours plus nombreuse. Celle-ci compense une fréquentation résidente atone dans les hôtels. Cependant, ce sont les hébergements hors littoral et montagne qui profitent le plus de l'embellie touristique, avec une hausse de 5,2 % du nombre de nuitées sur un an.

## Fréquentation en hausse dans les hôtels des zones urbaines malgré le déclin du tourisme d'affaires

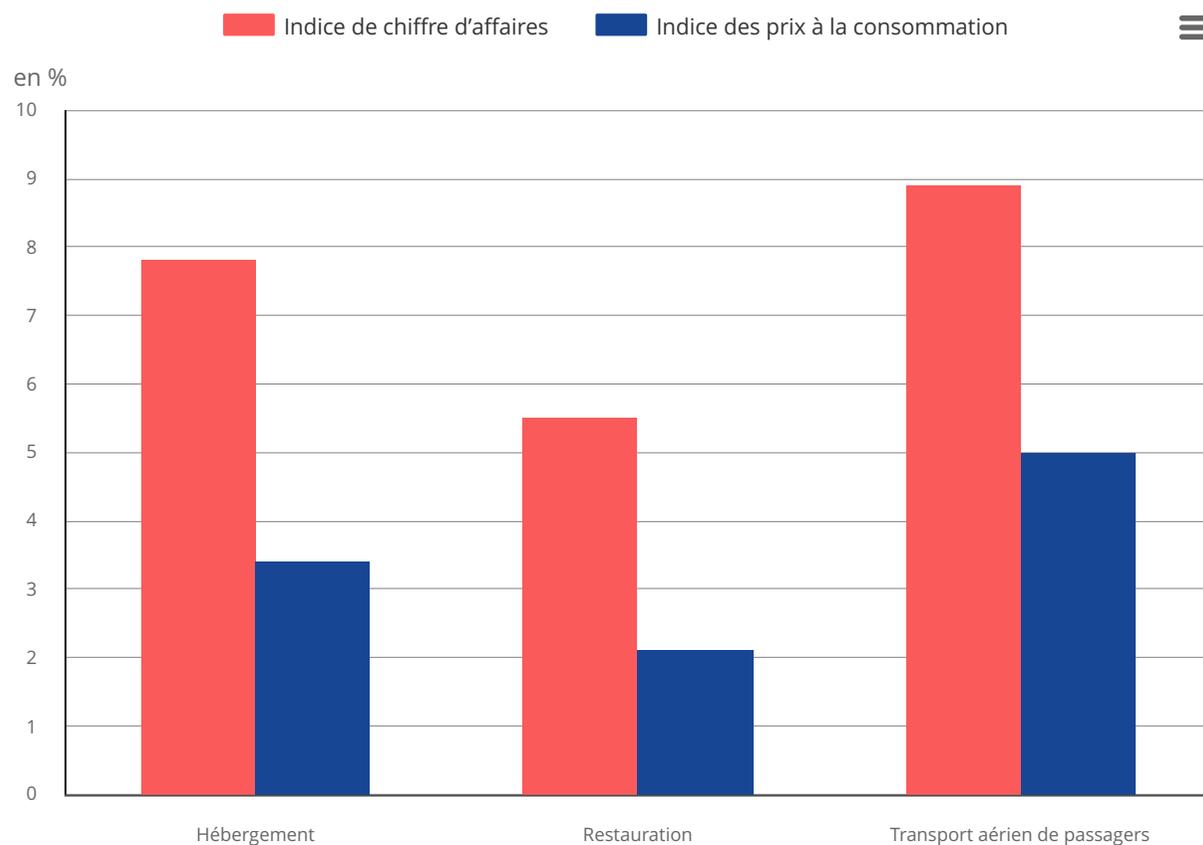
La hausse de la fréquentation hôtelière durant la saison estivale 2025 profite particulièrement aux zones urbaines denses, où les hôtels représentent près de trois nuitées sur quatre (**sources**). Le nombre de nuitées augmente ainsi davantage en milieu urbain dense (+7,1 %) que sur le reste du territoire. La fréquentation en milieu rural augmente plus modérément (+2,8 %), profitant notamment de la hausse du nombre de nuitées dans les campings.

La fréquentation liée au tourisme d'affaires, traditionnellement en recul durant la saison estivale, reste sur une tendance baissière observée depuis 2021. Elle continue de décliner en 2025, pénalisée par la forte baisse (-14,1 %) des nuitées d'affaires dans les hôtels, qui concentrent 80 % du tourisme d'affaires. En 2019, lors de la saison estivale qui précédait la crise sanitaire, les séjours pour motifs d'affaires représentaient une nuitée sur trois dans les hébergements collectifs de tourisme (hors campings) ; désormais, ils ne pèsent plus qu'une nuitée sur cinq.

## Le chiffre d'affaires de l'hébergement augmente fortement en 2025

Le chiffre d'affaires du secteur de l'hébergement durant la saison d'été 2025 augmente, en valeur, par rapport à celui de 2024, bien au-delà de l'augmentation des prix : l'indice de chiffre d'affaires croît dans ce secteur de 7,8 %, contre 3,4 % pour l'indice des prix à la consommation correspondant (**figure 4**). Cette forte hausse résulte de l'évolution des prix du secteur, mais aussi d'une croissance de l'activité dans l'hôtellerie haut de gamme et de la forte fréquentation de la saison 2025. L'augmentation rapide du chiffre d'affaires du transport aérien de passagers, très supérieure à celle des prix (respectivement +8,9 % et +5,0 %) témoigne également de la forte activité touristique de cet été 2025. Le secteur de la restauration profite également de l'embellie touristique avec un chiffre d'affaires en hausse de 5,5 %, alors que les prix augmentent de 2,1 %.

Figure 4 – Évolution des indices de chiffre d'affaires et des prix à la consommation entre avril-juillet 2024 et avril-juillet 2025



Note : Les données 2025 sont provisoires.

Lecture : Entre avril-juillet 2024 et avril-juillet 2025, le chiffre d'affaires du secteur de l'hébergement a augmenté de 7,8 % ; dans le même temps, les prix ont augmenté de 3,4 %.

Champ : France, secteurs de l'hébergement, de la restauration et du transport aérien.

Source : Insee, indice de chiffre d'affaires (ICA) et indice des prix à la consommation (IPC).

---

Publication rédigée par : Gilles Valaison (Insee)

L'Insee réalise chaque mois une **enquête sur la fréquentation touristique des hébergements collectifs de tourisme (EFHCT)** en France : hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT). La fréquentation réalisée par les plateformes de réservation entre particuliers n'est pas mesurée dans le cadre de cette enquête.

La typologie urbain-rural s'appuie sur celle de la **grille de densité communale**. Dans son premier niveau à trois catégories, la grille de densité permet ainsi de distinguer trois types de communes : les communes urbaines denses, les communes urbaines de densité intermédiaire et les communes rurales.

L'**indice de chiffre d'affaires** du secteur de l'hébergement correspond à celui du poste 55 de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, niveau division). Pour la restauration, il s'agit du poste 56 et pour le transport aérien de passagers, du poste 51.1 (NAF rév. 2, niveau sous-classe).

L'**indice des prix à la consommation** correspond pour le secteur de l'hébergement à celui du code 11.2 de la nomenclature COICOP, pour la restauration, du code 11.1.1 et pour le transport aérien de voyageurs, du code 07.3.3.

## Définitions

La **saison estivale** correspond dans cette étude à la période de quatre mois comprise entre début mai et fin août. La saison estivale 2025 est comparée à la même période en 2024.

Le **tourisme** comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Le nombre de **nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Les **autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)** sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, ainsi que les centres sportifs.

Les **résidents** sont les personnes qui, quelle que soit leur nationalité, ont leur domicile principal en France.

Les **non-résidents** sont les personnes qui, quelle que soit leur nationalité, ont leur domicile principal à l'étranger.

Le **littoral** regroupe les communes classées en « loi littoral » par la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN). Sont ici retenues comme communes « littorales » les communes riveraines de la mer seule, riveraines de la mer et d'un lac ou riveraines de la mer et d'un estuaire.

Les **massifs de montagne** regroupent les communes de France métropolitaine classées au titre de la « loi montagne » par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ces massifs englobent, non seulement les zones de montagne, mais aussi les zones qui leur sont immédiatement contiguës : piémonts, voire plaines si ces dernières assurent la continuité du massif. Sont ici retenues les communes classées au titre de la « loi montagne » non classées en littoral.

### Chiffre d'affaires (Indice de) / ICA :

Les indices de chiffre d'affaires (ICA) permettent de mesurer mensuellement l'évolution de l'activité des entreprises dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail, des services personnels, du commerce de gros et des divers services aux entreprises. Ils sont élaborés chaque mois à partir des déclarations mensuelles (CA3) faites par les entreprises relevant du régime fiscal réel normal pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Ces indices sont déterminés au niveau le plus fin de la nomenclature d'activités française (soit au niveau des sous-classes de la NAF rév.2) puis agrégés pour disposer d'indices pour les différents niveaux des diverses nomenclatures de synthèse (NA, NACE). Les indices obtenus sont en volume dans les secteurs du commerce de détail et des services personnels, en valeur dans les autres secteurs. Les séries sont diffusées en brut ou corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier (cvs-cjo).

## Pour en savoir plus

---

- › [Retrouvez plus de données en téléchargement.](#)
- › [L'essentiel sur... le tourisme](#), Chiffres-clés, Insee, septembre 2025.
- › Biauxque V., Delvainquière J.-C., « [Moins de déplacements touristiques interrégionaux pendant les Jeux olympiques et paralympiques](#) », Insee Première n° 2072, septembre 2025.
- › Valaison G., « [Saison touristique d'hiver 2025 - La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme reste globalement stable](#) », Insee Focus n° 352, avril 2025.
- › Valaison G., De Albuquerque S., « [Saison touristique d'été 2024 - La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme est en léger retrait](#) », Insee Focus n° 335, octobre 2024.
- › Chassard M., « [La part du tourisme dans le PIB de la France retrouve presque son niveau de 2019](#) », Insee Focus n° 333, septembre 2024.
- › Gleizes F., Solard J., « [Quels sont les Français qui voyagent ?](#) », Insee Focus n° 310, octobre 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Fabrice Lengart